

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3964-2016

Date : 1^{er} décembre 2016

HEURE	REMARQUES
9 h 05	Début de l'audience
9 h 05	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 06	Remarques préliminaires de M ^{me} Louise Pelletier sur le déroulement de l'audience. Elle précise que M ^e Louise Rozon est toujours la présidente de la formation, mais que cette dernière est aphone suite à un rhume sévère et qu'elle cède donc la parole à Mme Pelletier pour la durée de l'audience.
9 h 08	Mme Pelletier demande si quelqu'un a des remarques préliminaires à faire
9 h 09	<u>M^e Jean-Olivier Tremblay (HQD) dépose :</u> <u>Cahier d'autorité d'Hydro-Québec, non coté</u> <u>Plan d'argumentation d'Hydro-Québec sur l'irrecevabilité de la demande de sauvegarde des intervenants RAPLIQ et SÉ-AQLPA, non coté</u>
9 h 10	Moyens préliminaires soulevés par M ^e Tremblay pour HQD sur l'irrecevabilité de la demande d'ordonnance de sauvegarde du RAPLIQ et de SÉ-AQLPA
10 h 07	Fin de des moyens préliminaires soulevés par M ^e Tremblay
10 h 07	Questions par M ^e Simon Turmel à M ^e Tremblay
10 h 15	Fin des questions de M ^e Turmel à M ^e Tremblay
10 h 15	Questions de M ^e Rozon à M ^e Tremblay
10 h 23	Fin des questions de M ^e Rozon à M ^e Tremblay
10 h 23	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 40
10 h 43	Reprise de l'audience
10 h 44	Argumentation par M ^e Aymar Missakila au soutien de la recevabilité de la demande d'ordonnance de sauvegarde du RAPLIQ
10 h 48	Commentaire de Mme Pelletier sur le paragraphe 19 de la décision D-2016-058. Elle rappelle à M ^e Missakila que le sujet des dangers potentiels des compteurs non communicants sur la santé est exclu du présent dossier et elle lui demande de s'en tenir à l'encadrement donné par la Régie pour son intervention
10 h 49	Poursuite de l'argumentation par M ^e Missakila
11 h 01	Fin de l'argumentation par M ^e Missakila
11 h 01	Pas de questions de la formation à M ^e Missakila
11 h 02	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) indique que son plan d'argumentation a déjà été déposé au système de dépôt électronique de la Régie (C-SÉ-AQLPA-0013)
11 h 03	Argumentation par M ^e Neuman au soutien de la recevabilité de la demande d'ordonnance de sauvegarde de SÉ-AQLPA

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3964-2016


Date : 1^{er} décembre 2016

HEURE	REMARQUES
12 h 27	Fin de l'argumentation par M ^e Neuman
12 h 27	Questions de M ^e Turmel à M ^e Neuman
12 h 32	Fin des questions de M ^e Turmel à M ^e Neuman
12 h 32	Question de précision de M ^e Rozon à M ^e Tremblay
12 h 33	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 30
13 h 34	Reprise de l'audience
13 h 34	Réplique de M ^e Tremblay pour HQD
13 h 51	Fin de la réplique de M ^e Tremblay
13 h 51	Pas de questions de la formation à M ^e Tremblay
13 h 52	L'audience est suspendue jusqu'à 14 h 10
14 h 01	Reprise de l'audience
14 h 01	Mme Pelletier annonce que la Régie prendra sous réserve les demandes d'ordonnance de sauvegarde du RAPLIQ et de SÉ-AQLPA
14 h 02	Mme Pelletier invite M ^e Missakila à présenter sa demande d'ordonnance de sauvegarde. Elle lui rappelle le cadre de l'audience du présent dossier et fait un retour sur le dossier R-3788-2012
14 h 08	Argumentation par M ^e Missakila au soutien de la demande d'ordonnance de sauvegarde du RAPLIQ
14 h 23	Fin de l'argumentation par M ^e Missakila
14 h 23	Pas de questions de la formation à M ^e Missakila
14 h 24	Argumentation par M ^e Neuman au soutien de la demande d'ordonnance de sauvegarde de SÉ-AQLPA
14 h 36	Fin de l'argumentation par M ^e Neuman
14 h 36	Pas de questions de la formation à M ^e Neuman
14 h 37	Commentaires de Mme Pelletier
14 h 39	Fin des commentaires de Mme Pelletier
14 h 40	<u>M^e Tremblay dépose :</u> <u>Plan d'argumentation d'Hydro-Québec sur la contestation de la demande d'ordonnance de sauvegarde des intervenants RAPLIQ et SÉ-AQLPA, non coté</u>
14 h 41	Argumentation sur la contestation de la demande d'ordonnance de sauvegarde des intervenants RAPLIQ et SÉ-AQLPA par M ^e Tremblay pour HQD

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3964-2016

Date : 1^{er} décembre 2016

	<u>M^c Tremblay dépose :</u>
14 h 52	<u>Extrait du texte d'observation de M. Jean Hudon, « Appel à tous/toutes », non coté</u> <u>Extrait du texte d'observation de M. Jean Hudon, « Bulletin express #8 : une demande urgente et capitale », non coté</u>
14 h 53	Poursuite de l'argumentation de M ^c Tremblay pour HQD
15 h 10	Fin de l'argumentation de M ^c Tremblay
15 h 10	Pas de questions de la formation à M ^c Tremblay
15 h 11	Réplique de M ^c Missakila pour le RAPLIQ
15 h 15	Fin de la réplique de M ^c Missakila
15 h 16	Réplique de M ^c Neuman pour SÉ-AQLPA
15 h 24	Fin de la réplique de M ^c Neuman
15 h 24	Pas de questions de la formation à M ^c Neuman
15 h 25	Commentaires de M ^c Tremblay
15 h 25	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	 Manon Tremblay, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016

DOSSIER : R-3964-2016

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ ET DES FRAIS AFFÉRENTS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : M^c Louise Rozon (présidente de la formation) de même que Mme Louise Pelletier et M^c Simon Turmel

Le procureur de la Régie est M^c Alexandre de Repentigny

La demanderesse est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)
Représentée par M^c Jean-Olivier Tremblay

Les intervenants qui participent à la présente audience sont :

REGROUPEMENT DES ACTIVISTES POUR L'INCLUSION AU QUÉBEC (RAPLIQ)
Représenté par M^c Aymar Missakila *PRÉSENT AM et PM*

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par M^c Dominique Neuman *PRÉSENT AM et PM*

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DEBUT: 9H05

DINER: 12H33

REPRISE: 13H34

FIN: 15H25

